



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 octobre 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 Octobre 1997

**Acquisition Moulin de Bouzon sis Rue du Bas-Sablonnier - Propriété  
AFFAIROUX**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans l'attente de l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de la Coulée Verte, la Ville de NIORT procède lorsqu'il y a accord à l'amiable à l'acquisition des propriétés concernées.

Ainsi Monsieur et Madame AFFAIROUX ont accepté de vendre à la Ville de NIORT leur propriété sise Rue du Bas-Sablonnier, cadastrée section BH n° 685 et 226, d'une superficie totale de 4459 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 850.000 F conformément à l'avis des Domaines.

D'autre part, si le projet de la Coulée Verte est déclaré d'utilité publique par Monsieur Le Préfet des Deux-Sèvres, les propriétaires auront droit en outre à une indemnité de remploi de 101.832 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition dont s'agit ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la Ville de NIORT et imputés au Chapitre 906.6511.2138 du Budget.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON